

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU PETR PAYS TOLOSAN**  
**Séance du 20 mars 2018.**

L'an deux mille dix-huit, le 20 mars, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 19 h à la salle Jacques Brel à Montastruc-la-Conseillère.

**Votants :**

**C3G :** Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, André FONTES, Jean-Claude MIQUEL, Brigitte GALY, Véronique MILLET, Jean-Louis BOURGEOIS

**CCF :** Francis BERGON, Daniel DUPUY, Guy NAVLET, Colette SOLOMIAC, Gilbert COMBIER, Sylvain PINEAU

**CCCB :** Joël CAMART, Diane ESQUERRE, Sabine GEIL-GOMEZ, Herveline JACOB Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI,

**CCVA :** Robert SABATIER

**CCSGCC :** Serge BAGUR, Marie-Laure BAVIERE, Roland CLEMENCON, Jean-Luc LACOME, Gilles MARTIN, Joël MELAC

**Absents ayant donné pouvoir :** Jean-Louis FLORES à Jean-Luc LACOME

**Secrétaire de séance :** Véronique MILLET

**Domaine : Finances**

**Délibération n°: 18/79**

**Objet : Demande d'aide pour l'action JobiJoba au titre du dispositif LEADER**

Le Président expose que le PETR Pays Tolosan peut demander une subvention aux fonds Européen FEADER au titre du dispositif LEADER. Il laisse la parole à Daniel Dupuy, Vice-président en charge du développement économique, de présenter de ce dossier.

Daniel Dupuy précise que cette opération est éligible au titre de l'AXE 1, action N°1A, mesure 1.3 : « Soutenir les projets de mutualisation de services au public ».

Le projet JobiJoba est estimé à 27 018.36 euros avec un autofinancement prévisionnel de 14 049.54 euros.

Il propose de demander une aide au taux le plus haut au titre du dispositif LEADER.

<b>BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION JOBIJOBA</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>Montant</b>	
Total du Projet		27 018,36 €	
<b>FINANCEMENT</b>		<b>Montant</b>	<b>Pourcentage</b>
Subvention Europe - LEADER	12 968,81 €		48%
Autofinancement prévisionnel	14 049,54 €		52%
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS</b>	<b>12 968,81 €</b>		<b>48%</b>

Il est proposé au Conseil Syndical de se prononcer pour :

- 1- Déposer une demande d'aide au dispositif LEADER,
- 2- Prendre acte que le montant de cette opération est estimé à 27 018.36 euros, dont une part d'autofinancement de 14 049.54 euros,
- 3 Mandater le Président pour signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de ce dossier.

Entendu l'exposé du Vice-Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical se prononce à l'unanimité de ses membres présents et représentés pour :

- 1- Valider le budget prévisionnel présenté ci-dessus.
- 2- Déposer une demande d'aide au dispositif LEADER
- 3- Mandater le Président pour signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de ce dossier.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 20 mars 2018.

Le Président,



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 20 mars 2018  
Au registre sont les signatures